

Permanence du

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 11 juin de 14 heures 00 à 17 heures 00

Observations de M⁽¹⁾ LECOMTE Nelly

11, rue de l'Union Sotteville les Rouen. Bons projets et en particulier maison Vaseux 9 rue de l'Union
Ch. Lecomte

Le 11/06/2021. 15h30.

Au sujet de l'implantation industrielle sur zone comex.
Remise de deux documents au M⁽¹⁾ Le comissaire enquêteur.

A7 -> Périmètre de protection des bâtiments historiques.
500 m. M. Manoir de La Chapelle site référencé avec monument historique depuis 1946. Base Mérimée n°.
Boulevard D'Art Bouenay ESSÉL (Propriété DSS mth)
D. Macdon la fer Ducloux
référéncé à l'inventaire des monuments historiques
avenue du général de Gaulle.

B7. Environnement.

Toutes les ZNIEFF sud et de ESSÉL sont classées zone Natura 2000. Ceinture pour les ESSÉL mégalithiques et zone redéfinition pour oiseaux hivernants.

La zone d'implantation pour de l'industrie zone qui n'a jamais été occupée par une activité industrielle. Sauf dans l'année 1960, une exploitation de sable en lieu sur certains endroits.

La terre n'est pas pollué à cette endroit.

Zone d'une réserve d'eau, lieu de contact avec rappe de la Seine et de la Seine à 800 m ~~projeté de carte sur~~
en aval captage d'eau potable pour la zone sud de raven rapport BRGM 1974 (Recherche captage d'eau

commune de ESSÉL

Découverte en 2000 par archéologue de la DRAC. (M⁽¹⁾ Yves Marie Adrien) d'un ~~ancien~~ habitat mérovingien sur le site de la comex en bordure de Seine.

En 1905 Lors de l'extraction de graviers et sable pour le balaste du chemin de fer sur la zone de la sablonnière, de la Souclerie ont été retrouvés de nombreux ossements d'un animal préhistorique, bovidé, cerfs, mureaux. Publication dans son revue d'archéologie préhistorique en Janvier 1906.

M. Fabrice Dhollande.

Président du Comité La Huppée, comité d'histoire et de l'environnement vallée de Seine.

Etienne de la Roche
16380 ESSÉL

(1) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.